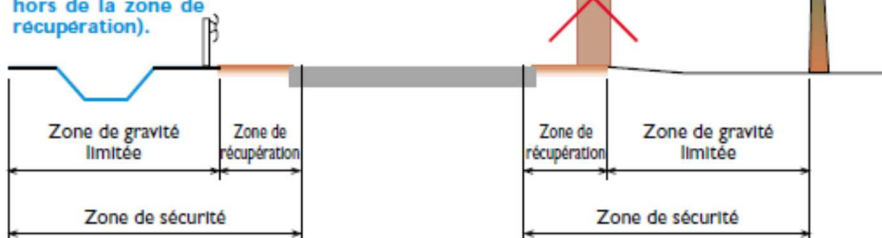


Obstacle isolé par  
dispositif de retenue  
car situé dans la zone  
de sécurité (mais  
hors de la zone de  
récupération).

Obstacle supprimé  
car situé dans la zone  
de récupération.

Obstacle non isolé  
(ni supprimé) car  
situé au-delà de la  
zone de sécurité.



quand ?

➔ 2016 - 2018

avec qui ?

➔ Direction des Infrastructures de la CTG97-3

En bref

quelles missions ?

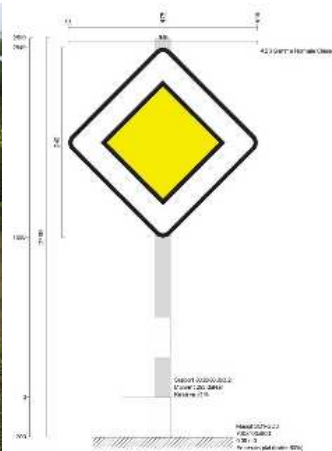
Modernisation et mise en conformité de l'ensemble des équipements routiers de la Collectivité Territoriale de Guyane la signalisation du département de Guyane :

- ➔ Analyse de la situation existante.
- ➔ Définition des principes de modernisation à appliquer.
- ➔ Plan d'actions structuré pour la mise en conformité.
- ➔ Suivi des travaux.

pour quel budget ?

➔ Montant des études : 350 000 € HT.

gds  
Groupe



## En savoir +



### nos actions

- ➔ **Analyse de la situation existante :** analyse des équipements de signalisation verticale de guidage (directionnelle et touristique), de signalisation verticale de police, de signalisation horizontale et des dispositifs de retenue.
- ➔ **Définition des principes de modernisation à appliquer :** selon les réalités du site définition des règles à appliquer pour les futures infrastructures et la mise en conformité des équipements du réseau routier.

### le problème posé

En 2010, une expérimentation a été menée sur la RD5 afin de définir les axes de réflexions à développer afin de mettre en conformité l'ensemble du réseau départemental de Guyane.

L'objectif est désormais de caler les solutions techniques à mettre en œuvre au regard des obligations réglementaires d'une part et du contexte local d'autres part, notamment touristique.

➤ **Plan d'actions structuré** : définition d'un programme de mise en conformité des équipements existants.

➤ **Suivi des travaux** : accompagnement de la Maitrise d'Ouvrage dans le suivi des travaux.

## notre organisation

➤ **Durée des études** : 3 mois ; **durée des travaux** : 4 ans.

➤ La partie relative aux dispositifs de retenue a été traitée par la société Egis Ville & Transports.